

Présentation à la presse

Budget 2013

Table des matières :

1. Budget de fonctionnement 2013

- Présentation du budget de fonctionnement
- Programme structurel d'amélioration financière (PSAF)
- Projets prioritaires
- Risques
- Constats de la Municipalité

2. Budget d'investissement 2013

- Présentation du budget d'investissement
- Constats de la Municipalité

3. Conclusions de la Municipalité

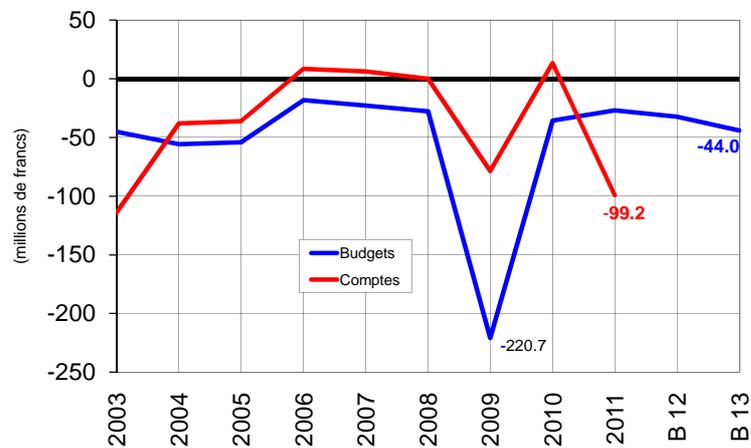
1. Budget de fonctionnement 2013

Tendances principales

Le projet de budget de la Municipalité présente les tendances suivantes:

- Evolution très conséquente de la participation à des charges cantonales et à la péréquation (CHF 20 mios), correspondant à l'équivalent de 4 points d'impôt;
- Réduction des marges liées aux réseaux et aux participations (CHF 14 mios);
- Maîtrise des charges communales (+ 0.2%) et stabilisation des effectifs dans un contexte économiquement difficile;
- Implémentation du programme structurel d'amélioration financière (PSAF);
- Financement des thématiques jugées prioritaires par la Municipalité (sécurité et petite enfance).

Présentation du résultat



Rappel : - B2009 y compris 185 mios pour la recapitalisation de la CPCL
 - C2009 y compris 180 mios pour la recapitalisation de la CPCL et 80 mios de dividende extraordinaire EOS
 - C2011 y compris 100 mios de provision pour la recapitalisation de la CPCL

Chiffres clé

C2011	B2012		B2013	En mios de CHF Ecart (B13-B12)
99.2	32.2	Excédent de charges	44.0	11.8
114.8	75.9	Autofinancement	70.9	-4.9
150.6	156.5	Investissements nets	172.6	16.1
35.8	80.6	Insuffisance d'autofinancement	101.7	21.0

Écarts principaux détériorant le résultat

- | | |
|--|---------------|
| – Augmentation de la facture sociale | CHF 15.2 mios |
| – Effets de la péréquation | CHF 5.0 mios |
| – Baisse des marges liées aux réseaux et aux participations (CAD, gaz, électricité, multimédia, eau) | CHF 14.2 mios |
| – Evolution des charges d'amortissement | CHF 5.4 mios |
| – Le financement des thématiques jugées prioritaires (sécurité et petite enfance) | CHF 5.1 mios |

Plus de CHF 34 mios, dont CHF 20 mios en lien avec l'accroissement des charges au niveau de la facture sociale et la péréquation, soit l'équivalent de 4 points d'impôt, résultent d'éléments totalement indépendants de la volonté municipale.

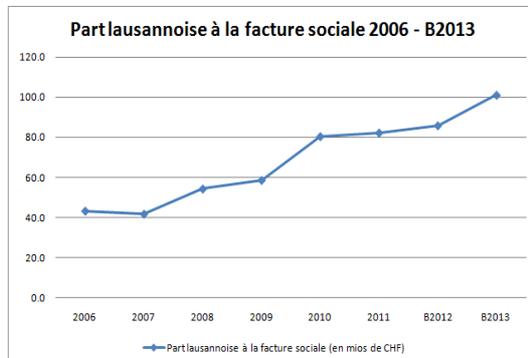
7

Écarts principaux améliorant le résultat

- | | |
|--|---------------|
| – Introduction des mesures liées au PSAF | CHF 22.1 mios |
| – Réduction de la charge d'intérêt | CHF 6.4 mios |
| – Evolution des recettes fiscales | CHF 11.6 mios |

8

Evolution de la facture sociale



- En sept ans, la part lausannoise à la facture sociale a plus que doublé, passant de CHF 40 mios à plus de CHF 100 mios (+133%). Cela correspond à un accroissement moyen de 13 % par année.
- La forte augmentation est principalement induite par la RPT ainsi que la révision de lois fédérales reportant d'importantes charges sur le canton et les communes (baisse des remboursements suite à la 5^e révision AI, effets de la 4^e révision de la LACI et du durcissement des conditions d'accès aux prestations de chômage).

9

Evolution de la facture sociale

- Si 8 points d'impôt étaient nécessaires en 2006 afin de financer la part lausannoise (sur 83 points), près de 19 points seront nécessaires en 2013 (sur 79 points);
- En proportion, en 2013 la Ville consacrerait 24% de sa substance fiscale au financement de cette thématique alors qu'environ 10% étaient nécessaires en 2006;
- La Municipalité exprime son inquiétude face à cette forte augmentation de charges sur laquelle elle n'a aucune prise;
- Cela détériore la marge de manœuvre à disposition afin d'équilibrer durablement le ménage budgétaire.

10

Plan structurel d'amélioration financière (PSAF)

- Conformément aux annonces effectuées dans le cadre du budget 2012, la Municipalité a débuté la mise en œuvre du PSAF;
- L'objectif vise à fournir un effort global de CHF 40 mios nets pérennes d'ici 2014 (50% en réduction de charges et 50% en augmentation de revenus) afin de financer les thématiques prioritaires, faire face aux enjeux futurs et garantir la marge de manœuvre de la Municipalité;
- Au B2013, les impacts des mesures retenues par la Municipalité développent des améliorations financières à hauteur de **CHF 22.1 mios nets**;
- Ces mesures ont permis de contenir l'évolution des charges. Sans la mise en œuvre de ce programme, le déficit s'élèverait à CHF 66.1 mios.
- Le solde des mesures sera intégré dans le cadre du B2014.

11

Plan structurel d'amélioration financière (PSAF)

Les éléments intégrés au B2013 sont en lien avec les thématiques suivantes :

	(En mios de CHF)
Mesures sur la masse salariale (principalement non renouvellement de postes)	5.3
Mesures visant l'optimisation des frais de fonctionnement	5.6
Mesures visant l'optimisation des montants octroyés aux entités subventionnées	1.0
Mesures visant à adapter les recettes, taxes et tarifs pour une meilleure couverture des charges	10.1
Total	22.1

- Les réductions de charges impliquent le non renouvellement de 38 EPT, l'optimisation de différents coûts de fonctionnement, tels que la diminution de mandats externes, ainsi que, par analogie aux efforts sollicités auprès de l'administration communale, diverses adaptations de subventions;
- Les augmentations de recettes concernent principalement la nouvelle taxe au sac (CHF 4 mios) et différentes adaptations d'émoluments et de tarifs.

12

Financement des projets prioritaires

Conformément aux éléments annoncés dans le cadre de la conférence de presse sur le B2012, la Municipalité entend financer par l'intermédiaire de son budget 2013 différentes thématiques jugées prioritaires, à savoir :

- **Lutter contre l'insécurité.** Renforcement des effectifs de police afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain par la création de +30 EPT (CHF 3.6 mios nets);
- **Petite enfance.** Création de places d'accueil (CHF 1.8 mios bruts, CHF 0.5 mio nets).
- **Personnes vulnérables.** Renforcement des lieux d'accueil et création de places d'hébergement (CHF 1.4 mios bruts, CHF 1.0 mio net);

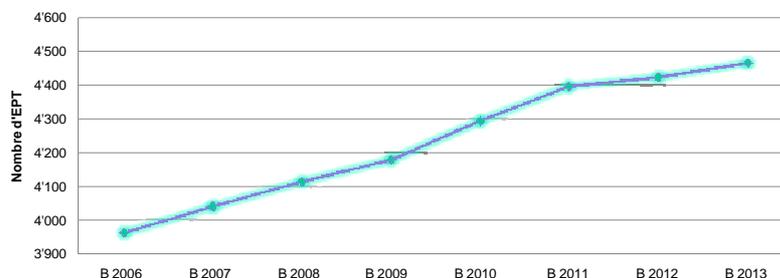
Les principales thématiques prioritaires de la Municipalité ont engendré des coûts supplémentaires de CHF 6.8 mios bruts, **CHF 5.1 mios nets.**

13

Evolution des effectifs

Par rapport au B2012, on constate une évolution de 40 EPT. Ils sont principalement en lien avec les thématiques prioritaires (sécurité 30 EPT et petite enfance 6 EPT). L'évolution par rapport au B2006 est la suivante :

Evolution des effectifs B2006 - B2013



Hormis les effectifs alloués, afin de couvrir les thématiques jugées prioritaires, les effectifs sont stabilisés depuis le début de la législature.

14

Evolution des charges par nature

3 Charges	B2012	B2013	En mios de CHF	
			Ecart	%
30 Charges de personnel	550.3	554.9	4.6	0.8%
31 Biens, services et marchandises*	533.4	526.3	-7.1	-1.3%
32 Intérêts passifs	71.5	65.1	-6.4	-9.0%
33 Amortissements	123.7	129.0	5.3	4.3%
35 Dédommagements à des collectivités publiques*	270.5	274.9	4.4	1.6%
36 Subventions accordées	81.7	83.1	1.4	1.7%
38 Attributions aux réserves	7.7	8.3	0.6	7.8%
Total	1'638.8	1'641.6	2.8	0.2%

* Corrigé des baisses liées aux achats d'énergie destinés à la revente des SI et de l'accroissement de la facture sociale

Une fois apurées des baisses imputables aux achats d'énergie (-19.4 mios), de la facture sociale (CHF15.2 mios) et des imputations internes, l'augmentation de l'ensemble des charges budget à budget s'élève à CHF 2.8 mios, soit + 0.2%.

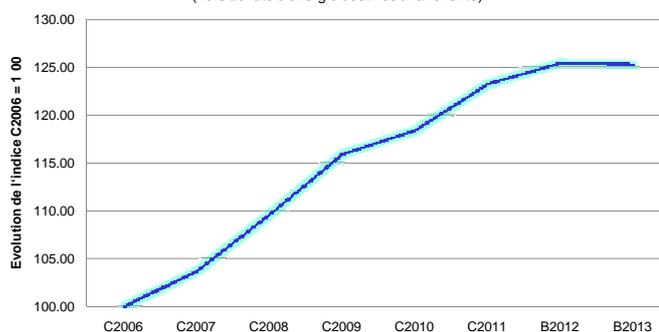
15

Evolution des charges « maîtrisables »

(personnel, biens, services, marchandises et subventions)

Evolution des groupes 30, 31 et 36

(hors achats d'énergie destinés à la revente)



L'évolution des charges liées aux dépenses « maîtrisables » est stabilisée.

16

Risques liés à l'évolution des charges

- Poursuite de la forte croissance des charges cantonales et péréquatives;
- Besoins particuliers (sécurité et petite enfance);
- Augmentation des taux d'intérêt;
- Progression des amortissements suite à une période de forts investissements;
- Progression de l'inflation.

17

Constats de la Municipalité

- L'augmentation de l'ensemble des charges budget à budget s'élève à CHF 2.8 mios soit une progression de 0.2% par rapport au B2012 (hors imputations internes, achats d'énergie et progression de la facture sociale);
- Cette progression intègre CHF 5.1 mios de charges supplémentaires liées aux principales thématiques prioritaires de la Municipalité (effectifs de police, structures d'accueil et petite enfance);
- Hormis les thématiques jugées prioritaires (effectifs de police, lieux d'accueil et garderies), les effectifs sont stabilisés;
- Les éléments non maîtrisables tels que l'évolution des charges cantonales et péréquatives et les pertes de revenus des SI neutralisent les efforts de stabilisation entrepris par la Municipalité.

Les points mentionnés ci-dessus représentent des risques pour la poursuite des objectifs que la Municipalité s'est fixée pour l'avenir.

18

Evolution des revenus par nature

4 Recettes (hors imputations internes et ventes d'énergie)	B2012	B2013	Ecart	%
40 Impôts	470.8	482.4	11.6	2.5%
41 Patentes, concessions	2.6	4.0	1.4	53.8%
42 Revenus des biens	113.7	108.7	-5.0	-4.4%
43 Taxes, ventes et prestations facturées *	743.7	742.1	-1.6	-0.2%
44 Part à des recettes sans affectation	4.9	5.0	0.1	2.0%
45 Dédommagements à des collectivités publiques	259.4	261.5	2.1	0.8%
46 Subventions acquises	1.5	1.8	0.3	20.0%
48 Prélèvement sur les réserves	10.0	9.4	-0.6	-6.0%
Total	1606.6	1614.9	8.3	0.5%

* Corrigé des baisses liées aux ventes d'énergie des SI

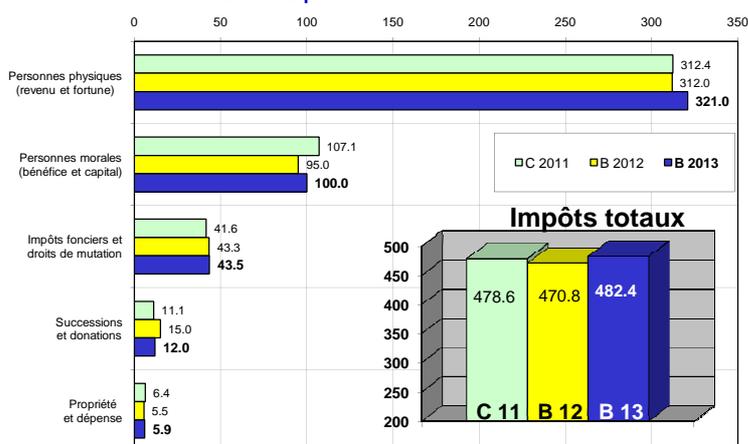
Une fois apurées de la baisse des recettes imputables aux ventes d'énergie des SI (CHF 21.5 mios) et des imputations internes, l'augmentation de l'ensemble des recettes budget à budget s'élève à CHF 8.3 mios (+ 0.5%);

Cette progression est principalement imputable à l'augmentation estimée des recettes fiscales (+CHF 11.6 mios).

19

IMPOTS :

- C2011 = 77 points
- B2012 = 79 points (réforme policière : transfert de 2 pts d'impôts du canton)
- B2013 = 79 points



Les recettes fiscales progressent de 2.5% par rapport au B2012

Risques liés aux recettes

- Stabilité des recettes fiscales dans un contexte économique fragilisé et volatil;
- Impact des décisions fédérales et cantonales notamment au niveau des entreprises (LIFD) et des familles;
- Réduction des marges liées aux réseaux (régulateur fédéral).

21

Constats de la Municipalité

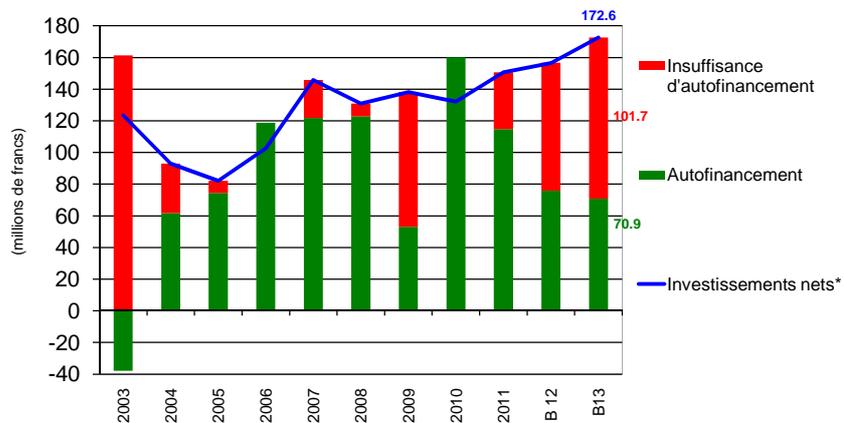
- L'augmentation de l'ensemble des recettes budget à budget s'élève à CHF 8.3 mios soit une progression de 0.5% par rapport au B2012 (hors imputations internes et revente d'énergie);
- Cette progression est principalement imputable à l'adaptation des recettes fiscales (+CHF 11.6 mios);
- Les éléments non maîtrisables tels que les réductions des marges au niveau des réseaux réduisent les impacts des efforts réalisés par la Municipalité;
- Différents risques pourraient impliquer une stagnation voire une ultérieure réduction des recettes ces prochaines années.

Les éléments mentionnés ci-dessus représentent des risques pour la poursuite des objectifs que la Municipalité s'est fixée pour l'avenir.

22

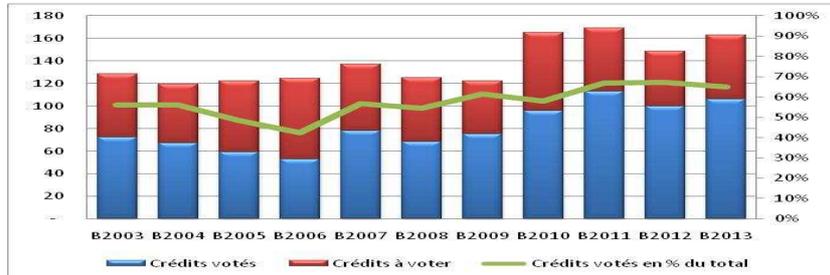
2. Investissements 2013

Investissements et marge d'autofinancement



*Y compris CHF 9.7 mios financés par le biais des autorisations d'achat (AA)

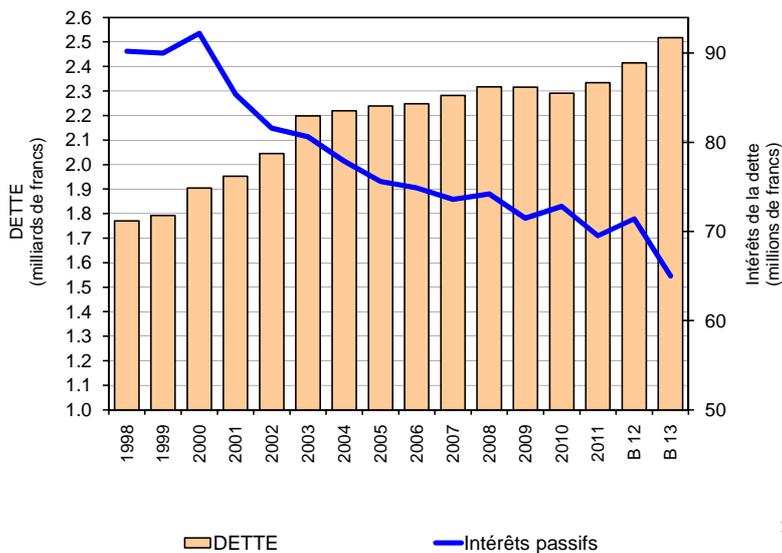
Composition du budget d'investissement



- Le budget d'investissement 2013 est composé à 65% d'objet déjà votés (CHF 106 mios), principalement en lien avec des objets issus de la précédente législature. Durant les années 2003-2008 cette proportion était proche de 50%;
- Les crédits à voter en 2013 (CHF 57 mios) sont composés à près de 70% par des crédits visant à entretenir les infrastructures de réseau (CHF 22 mios), réfection de bâtiments scolaires (CHF 8 mios) ainsi que par les éléments de Métamorphose (CHF 8 mios);
- La Municipalité dispose d'une très faible marge de manœuvre.

25

Dettes et charge d'intérêts



26

Evolution de l'endettement

<i>(en millions de francs)</i>	Endettement net (*)	Dette bancaire brute
Situation au 31.12.2011	1'948	2'334
Insuffisance d'autofinancement :		
budget 2012	81	81
budget 2013	102	102
Situation théorique au 31.12.2013	2'131	2'517

Comme déjà indiqué, l'augmentation de l'endettement provient principalement du niveau élevé des investissements

NB : avant assainissement de la CPCL

(*) selon directives en matière de plafond d'endettement

Constats de la Municipalité

- Un travail de priorisation conséquent a été effectué dans le but :
 - de stabiliser progressivement l'enveloppe annuelle d'investissement;
 - d'intégrer progressivement de nombreux projets d'investissement majeurs (Métamorphose, Axes forts...);
- L'augmentation de l'enveloppe octroyée au titre du budget d'investissement 2013 par rapport à 2012 est principalement à mettre en lien avec les travaux liés au projet Métamorphose (CHF 8 mios);
- La marge de manœuvre de la Municipalité est cependant restreinte, compte tenu de la composition du budget d'investissement;
- Il est essentiel de maintenir les investissements dans une proportion supportable pour les finances de la Ville en ménageant le plafond d'endettement.

Les besoins financiers afin de renouveler et développer les infrastructures de la Ville et faire face aux défis de demain restent conséquents.

3. Conclusions

Conclusions

- Le budget déposé est le reflet de la volonté politique visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat tout en allouant des moyens, afin de répondre aux besoins de la population lausannoise (sécurité, structures d'accueil et petite enfance);
- Il doit composer avec des réductions de recettes et d'importantes charges cantonales et péréquatives (+CHF 20 mios) représentant près de 4 points d'impôt, qui amputent significativement la marge de manœuvre financière de la Municipalité;
- Il est essentiel de maintenir un niveau adéquat d'investissement tout en ménageant le plafond d'endettement;
- Les travaux d'amélioration financière entrepris afin de recouvrer cette marge de manœuvre doivent être poursuivis et développés notamment via une analyse structurelle des charges de la Ville ainsi que des entités qui assument des tâches au-delà des obligations légales communales.